

Les « maisons aux (des) champs » : une utopie sociale de la période moderne et un cas d'école bourguignon, Entre-deux-Monts*

SYLVIE LE CLECH-CHARTON**

Résumé

Au xv^e siècle, les manuels d'architecture vantent les mérites de la vie à la campagne et dessinent le plan de la « maison aux champs » idéale, inspirée de la villa romaine, dans laquelle le pater familias peut tout à la fois surveiller le travail agricole, être au centre de sa famille et se livrer aux délices de l'otium. Cette utopie sociale, dont le paradigme est le château royal de Villers-Cotterêts, doit comporter une entrée unique donnant sur la pars rustica, dominée par la pars urbana, encadrée de galeries pour les loisirs de plein-air.

Le petit château d'Entre-deux-Monts, au sud de Dijon, rebâti en plusieurs étapes entre 1529 et 1654, semble être une stricte application de ces principes, pour une petite aristocratie parlementaire qui voulait mettre en scène son goût retrouvé pour les loisirs champêtres.

La société d'Ancien Régime connaît plusieurs modes de vie sans qu'aucune couche sociale ne puisse revendiquer l'exclusivité de l'un d'eux. Le mode de vie sédentaire, tourné vers la recherche de nourriture et l'exploitation d'une terre ; le mode de vie militaire, essentiellement masculin, rythmé par les guerres, et le mode de vie curial, soumis au calendrier des déplacements de celle-ci. L'habitat est révélateur, entre autres, de la manière de concevoir son existence et celle des siens, et la présente communication s'attache plus particulièrement à étudier un mode de vie particulier, celui de l'aristocratie renouvelée à la fin du Moyen Âge, qui prospère essentiellement à la période moderne, dans un contexte particulier, le monde rural, dans lequel elle séjourne régulièrement, mais non de façon continue.

Le contexte culturel et mental du xv^e siècle fonde le goût des aristocrates en majorité urbains pour la vie rurale. La « maison aux champs » leur a été vantée par les manuels d'architecture et par la littérature comme la traduction des valeurs de leur nouveau milieu,

en pleine progression sociale³. Il s'agit en revanche de savoir si, en dehors de l'esprit de ses promoteurs, la « maison aux champs » (ou des champs, selon les appellations) recouvre une réalité durable et susceptible d'être étudiée encore aujourd'hui, dans un univers patrimonial qui ne reconnaît en général que deux traductions architecturales rangées dans des catégories mentales bien distinctes : la ferme et le château. Ces deux types d'édifices sont en effet d'emploi commode car ils se prêtent, sur l'ensemble du territoire, à des périodisations facilement assimilables et à la construction de typologies que l'on peut comparer. Le cas mixte d'une « maison aux champs » est quant à lui moins clair et son instabilité sur la durée a été telle qu'il est plus délicat de vouloir aujourd'hui identifier un édifice comme étant, *stricto sensu*, une « maison aux champs », c'est-à-dire un condensé d'habitat rural aristocratique de type intermédiaire, au sens social du terme, où s'incarne la symbiose entre l'exploitation agricole directe ou en partie déléguée du

* Commune de Nuits-Saint-Georges (anciennement Concœur-et-Corboin), arr. Beaune, Côte-d'Or.

** Conservateur général du patrimoine, UMR ArteHis Archives nationales.

3. LE CLECH-CHARTON (Sylvie), *Chancellerie et culture, les notaires et secrétaires du roi sous François I^r*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 1993.

domaine et l'exercice du pouvoir seigneurial dans ses aspects juridiques et symboliques.

La « maison aux champs » se reconnaît d'abord dans le projet de son « maître-d'ouvrage concepteur⁴ » et les traductions architecturales et paysagères ne sont que les indications des influences culturelles qu'il a ou subies ou choisies et dont la mise en œuvre peut n'être que très partielle ou remise en cause au fil du temps et des vicissitudes des successions.

L'homme de la Renaissance et son cadre de vie⁵

L'homme de la Renaissance a, le premier, théorisé la vie à la campagne et lui a associé, par le biais de publications imprimées littéraires ou techniques, de sources manuscrites ou iconographiques, des valeurs⁶ qu'il a incarnées dans les territoires habités, par le biais de constructions de deux ordres : des demeures anciennes, achetées à des familles de l'aristocratie médiévale ruinées ou déclimées par la guerre de Cent Ans, transformées pour se conformer au nouvel idéal du temps, et des constructions nouvelles, établies sur des domaines issus notamment de démembrements de seigneuries plus anciennes et plus importantes et de recompositions au gré des alliances et héritages. Les deux types de constructions ont cependant un point commun : illustrer la volonté d'opulence discrète mais symbolique du maître des lieux. Celui-ci, de seigneur chargé de la protection, défense militaire ou de la justice du lieu, incarne désormais vis-à-vis des populations, un *paterfamilias* à la romaine, veillant à l'exploitation rationnelle de son bien et à l'embellissement des lieux, le tout dans un climat de stricte obéissance et de surveillance discrète mais régulière.

4. CHATENET (Monique) (dir.), *Maisons des champs dans l'Europe de la Renaissance*. Paris : Picard, 2006. (De architectura, II).

5. LE CLECH-CHARTON, *Chancellerie et culture... et HERVIER* (Dominique), *Pierre Le Gendre et son inventaire après décès*. Paris : H. Champion, 1977.

6. Voir à ce sujet JEANSON (Denis), *La maison seigneuriale du Val de Loire*. Paris : Garnier, 1981.

La recherche de l'esthétique et du bon goût n'est pas absente des préoccupations des aristocrates qui se rendent de manière saisonnière dans leurs domaines. Ce souci de lier le « beau » au « bon », l'utile à l'agréable, est directement rattaché, en dehors des nécessités économiques et de survie, à la culture des hommes de la Renaissance⁷, qui lisent les traductions des auteurs antiques qui vulgarisent une vision néo-platonicienne de l'univers, traduit dans un schéma mental chrétien : le beau et le bon sont associés, et la recherche de l'exploitation d'une bonne terre ira de pair avec la construction d'une belle demeure, bien conçue, sûre, saine et agréable pour les visiteurs. Cet arrière plan intellectuel est conforté par la volonté de puissance économique de la nouvelle aristocratie⁸, qui tire sa noblesse, et donc ses priviléges et sa fortune, des charges du service du roi et de ses institutions (Parlements et présidiaux, Chambres des comptes, Trésoreries générales des finances, et élections, gouvernements militaires, États, Chancellerie et chancelleries de province), mais conforte l'aisance sociale par des revenus tirés des terres et des alliances matrimoniales avantageuses et claniques.

Un mode de vie particulier s'instaure donc qui veut que tout homme de bien se doit de posséder, à une journée tout au plus de son lieu urbain d'exercice professionnel, une demeure « aux champs », où il s'installe au moment des vacances des institutions. Il quitte alors ses affaires tout en se réservant la possibilité logistique d'y revenir s'il y est rappelé en urgence. Ainsi Guillaume Budé⁹ se plaint-il avec constance, dans sa correspondance, de devoir quitter toutes affaires cessantes le chantier de sa maison de Marly pour se rendre à Paris pour prendre les mesures d'urgence au

7. DELUMEAU (Jean), *La civilisation de la Renaissance*. Paris : Arthaud, 1967.

8. HUPPERT (Georges), *Les bourgeois gentilshommes, an essay on the definition of elites in Renaissance France*. Chicago : University of Chicago, 1977 ; JOUANNA (Arlette), *Ordre social : mythes et hiérarchies dans la France du XVI^e siècle*. Paris : Hachette, 1977.

9. Sa correspondance, publiée dès 1522, a fait l'objet d'une analyse par Louis Delaruelle, dès 1907. Voir LE CLECH-CHARTON (Sylvie), *Guillaume Budé, l'humaniste et le prince*. Paris : Riveneuve, 2008.

cours des épidémies régulières de « pestes » (il fait partie du corps de ville) ou suivre la cour vers Lyon ou Fontainebleau où le roi l'attend pour quelque mission. Ce qui est valable pour lÎle-de-France l'est aussi dans les autres parties du domaine royal ou dans les pays d'État ou provinces en dehors du ressort du Parlement de Paris. Les familles aristocrates de conseillers au Parlement de Bordeaux¹⁰, telles des les Pontac au Haut-Brion¹¹ ou Montaigne en sa retraite rurale, ne sont jamais très éloignées des lieux de représentation du pouvoir. Les échevins de Rouen ou de Tours se prêtent à ces transhumances saisonnières.

Dès lors, la « maison aux champs », aménagée selon les règles de l'art des agronomes, pourvue d'un plan rationnel, d'un décor et d'un mobilier encore itinérant, que l'on rapporte souvent de l'hôtel particulier urbain, pour se créer un confort analogue et une distinction, devient le pendant de la demeure urbaine, le « chez soi » d'une retraite campagnarde magnifiée où l'on se prête aux activités suivantes : surveillance des gens de maison ; instructions données au fermier ; encaissement des recettes dues en nature ou en numéraire ; surveillance et comptabilité des stocks ; réparations et embellissements de la maison et du jardin ; vie familiale simple dégagée des contraintes sociales de la ville ; éducation des jeunes par l'exemple et l'observation ; enseignement du précepteur ; lecture solitaire dans le cabinet ou collective dans la galerie d'été ou son pavillon, abritant une salle à manger d'été¹² ; prière solitaire dans la chambre ou dans l'oratoire placé non loin de celle-ci, ou assistance collective aux offices de l'église paroissiale ; réception dans la grande salle des hôtes de passage envoyés sur recommandation d'un des nombreux membres du réseau.

10. ROUDIÉ (Paul), *L'activité artistique à Bordeaux, en Bordelais et dans le Bazadais, de 1453 à 1550*. Bordeaux : Sobodi, 1975.

11. LE CLECH-CHARTON, *Chancellerie et culture...*

12. Voir à ce sujet, une représentation d'un concert aux champs par l'atelier d'Ambrosius Benson : *Le concert après le repas*. Musée du Louvre. (Visible sur la base de données « Joconde » du Ministère de la Culture.)

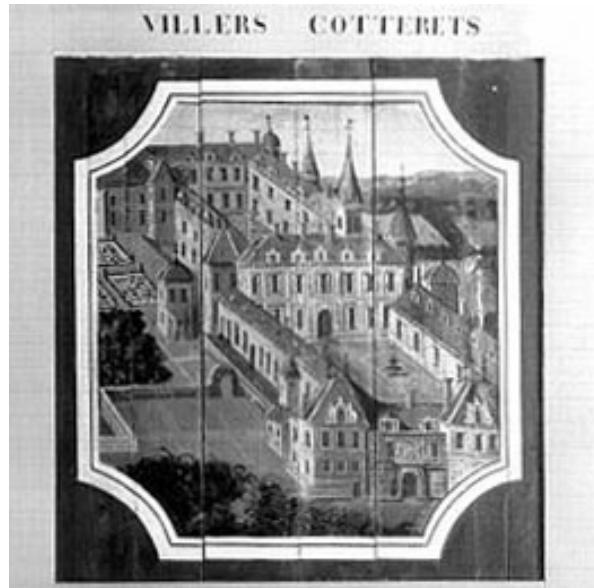


Fig. 1 : château de Bussy-Rabutin (Côte-d'Or, cne de Bussy-le-Grand), galerie des châteaux : Villers-Cotterêts. (Extrait de : ministère de la culture ; médiathèque de l'architecture et du patrimoine.)

Grâce à ce décor peint, on peut constater la diffusion des « modèles » de plans à l'époque moderne, dans les demeures de l'aristocratie rurale.

Sources écrites et imprimées

Les sources écrites et imprimées sont de trois ordres : sources relevant du domaine littéraire ou artistique, sources d'archives et actuelles bases de données patrimoniales du Ministère de la Culture (Mérimée, Mémoire). Les sources littéraires sont les dictionnaires, les manuels d'architecture ou d'agronomie, les romans (*l'Heptaméron* de Marguerite de Navarre, *La princesse de Clèves* de Madame de La Fayette, les œuvres de Bussy-Rabutin (fig. 1) et correspondances publiées (lettres de Guillaume Budé, de Madame de Sévigné). La source littéraire la plus ancienne est celle des *rondeaux* de Charles d'Orléans qui, au XIV^e siècle, décrivent une maison proche de la ville. Puis Jean Bouchet, grand rhétoriqueur, compare les différents peuples d'Europe : les Italiens et Espagnols sont citadins, les germaniques sont retirés dans leurs forteresses, les Anglais et les Français vivent à la campagne dans un bien hérité de leurs pères. La maison aux champs est le contrepoint de la

demeure des villes, véritable palais urbain dans certains cas (résidence des ducs de Bourgogne à Dijon, palais Jacques Cœur à Bourges), imitation des résidences royales parisiennes, et l'élément premier d'une maison aux champs est le jardin clos.

Les sources artistiques sont les enluminures codifiées des livres d'heures (arrière-plan représentant des demeures ou des jardins clos de la fin du xv^e et du xvi^e siècle), les vues cavalières ou perspectives de prestige commandées pour les galeries et grandes salles des demeures (fig. 1), les tableaux et tapisseries représentant les loisirs de l'aristocratie à la campagne, dans leur cadre de vie. Les carreaux de pavements quant à eux représentent de manière tout aussi codifiée les demeures fortifiées des XIII^e et XIV^e siècles. Ces sources permettent de constater que les références architecturales de la France de la fin du Moyen Âge sont bien les châteaux pourvus d'appareils défensifs dont la valeur symbolique reste importante (tours, murs hauts pourvus de créneaux et d'un chemin de ronde) et les jardins clos de murs, dont certains reprennent la disposition des murs crénelés des châteaux.

Le début de la période moderne est la plus fertile en publications : Charles Estienne et sa *maison rustique* (1554), dont l'œuvre est traduite par Liébault, agronome et médecin de Dijon ; Olivier de Serres et son *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* (1600). Liébault fait la distinction entre la « maison rustique » et les demeures des grands et des rois, car son propos est bien, comme pour Olivier de Serres, de décrire la vie d'un « ménage », réalité plus concrète et plus économique. Plus tard, Jacques Gentillâtre (1615-1625), dans la même veine, distingue un château (Cormatin, en Saône-et-Loire) de la maison des champs, qui comporte de nombreuses dépendances. Il se réfère aux œuvres des architectes Vitruve et Palladio qui vulgarisent des modèles issus de l'Antiquité, adaptés aux préoccupations des contemporains.

Ce qui importe, dès la Renaissance, c'est la manière de « bien bâtir » car la disposition des bâtiments, le choix d'un terrain, conditionnent

l'utilisation harmonieuse et commode des lieux. Alberti compose son *De re aedificatoria* en 1485 mais l'œuvre n'est traduite en français qu'en 1553 sous le titre *L'architecture et art de bien bastir*. Se diffuse alors une connaissance plus large dans les milieux des maîtres d'ouvrages, qui connaît son apogée avec la diffusion au XVII^e siècle des œuvres de Le Muet qui lui aussi reprend l'art de « bien bâtir » et décline les modèles en fonction de l'aisance du commanditaire, donc de l'ambition de son projet. Alberti établit une adéquation entre le logis, l'exploitation, les intentions civiques, les moyens intellectuels et matériels du maître des lieux.

Le modèle théorique de la maison aux champs, c'est la *villa* antique (Alberti émaille son ouvrage de références à « Probe »), car la villa renvoie aux auteurs antiques (voir aussi les œuvres de Pline, Varron, Caton, Columelle¹³ et au IV^e siècle, les grandes propriétés gallo-romaines décrites par Ausone) et à une retraite philosophique. Ce modèle idéal de vie rustique s'allie à des préoccupations plus économiques d'un Liébault et d'un Olivier de Serres, mais Alberti, dans ses pages les plus pratiques, ne dédaigne pas de donner des conseils sur la signification pratique de telle pièce ou corps de bâtiment (les chambres des maîtres des lieux et des enfants ; les cuisines). Olivier de Serres, dans son *Livre premier*, distingue ainsi les mesures suivantes : « *du devoir mesnager, c'est-à-dire de bien connaître et choisir les terres pour les acquérir et les employer selon leur naturel* » ; « *approprier l'habitation champêtre et ordonner la conduite de son mesnage* » avant d'en arriver au « *dessein du bastiment champêtre* ».

Toutes ces publications emploient une terminologie qui peut fluctuer et recouvrir des réalités légèrement différentes. *Villa* en latin est traduit par « maison de plaisance aux champs », « maison champêtre », « maison aux

¹³. Columelle décrit un portail monumental qui donne accès à une grande *villa* comportant *pars urbana* (maison du maître) et *pars rustica* (exploitation agricole). On accède à la propriété par ce portail surmonté de quelques pièces, c'est l'*habitatio procuratoris*, qui pouvait servir de poste d'observation.

champs », « maison au village », « maison rustique », « cense champêtre » (notion plus juridique qui désigne un territoire comportant une maison rustique tenue par contrat de fermage par un « fermier »). Jean Martin, qui traduit Vitruve en 1547, parle « d'édifices champêtres ». Deux réalités nuancées sont décrites par ces appellations : un logis noble aux champs ou une métairie avec une exploitation rurale. Marguerite de Navarre, dans son *Heptaméron*, ne distingue pas bien les deux notions, mais il est vrai que ce n'est pas l'objet premier de l'ouvrage. Il faut ensuite consulter les définitions données par les dictionnaires de Robert Estienne (*Dictionnaire français-latin*, 1549) de Claude de Taillemont (1553), du normand Vauquelin de La Fresnaye (1605), de Gentillâtre (1615-1625), de Nicot (1621), puis le dictionnaire de l'Académie (1695).

Les sources d'archives ont une vocation juridique et gestionnaire car elles établissent des droits de propriété et comptabilisent recettes et dépenses ou font un état des lieux lors d'une succession : aveux et dénombremens de fiefs et seigneuries ; inventaires après décès (qui renseignent notamment sur la disposition des pièces de ces demeures, leur mobilier et la présence d'ouvrages d'architecture ou d'agronomie dans les bibliothèques) ; cartes et plans, qui donnent une représentation normalisée des demeures.

Les bases de données patrimoniales¹⁴ sont des sources de notre société contemporaine, qui, par les descriptions et éventuellement les images, permettent par l'indexation (château, ferme, manoir) de rechercher la maison des champs, sous des appellations diverses, catégories classificatoires créées en fonction des objets d'étude ou de protection du patrimoine. Les thésaurus employés ne reconnaissent pas la « maison aux champs », car c'est une réalité instable et l'édifice étudié et/ou protégé est d'abord décrit à la date à laquelle le dossier d'étude ou de protection a été instruit. C'est

dire si une réalité du début de la période moderne a pu évoluer jusqu'au xx^e siècle. Le terme de « manoir » existe bien dans les thésaurus, mais son emploi semble avoir été restreint à des régions majoritairement représentées, qui biaisen le corpus réel au profit de l'existence d'un corpus d'étude. Ce sont les régions de l'ouest qui comportent le plus de notices employant ce descripteur. En effet, les travaux sur l'habitat rural noble « de type intermédiaire » ont d'abord été menés dans l'ouest et particulièrement en Bretagne¹⁵ sur un corpus majoritairement constitué d'édifices construits entre le xv^e et le xvii^e siècle et ayant évolué en fermes.

L'instabilité de la forme de la « maison aux champs » est due aux opérations de remilitarisation des années 1570-1610, période des guerres de Religion. Les anciennes demeures de plaisance qui avaient pu être conçues selon les prescriptions des traités d'architecture, sont alors pourvues à nouveau d'un appareil défensif. D'autres deviennent de simples fermes au cours du xvii^e siècle, quand, après la Fronde et le règne personnel de Louis XIV, l'aristocratie de la fin du xvii^e siècle abandonne ou transforme les anciennes maisons aux champs pour des châteaux neufs, non pas tournés vers la communauté villageoise, mais vers un paysage ouvert, sans vis-à-vis. Le xix^e siècle achève le processus. L'aristocratie revenue d'émigration ou la haute bourgeoisie financière ou industrielle qui rachète les anciens domaines d'Ancien Régime, rase l'ancienne maison, ou la transforme en ferme, ou rebâtit de neuf un château dans le style éclectique.

Traductions architecturales et paysagères

Les manuels d'architecture font plusieurs recommandations, que les maîtres d'ouvrages ont suivies en tout ou partie. Il s'agit de choisir un terrain à flanc de coteau, dans un site peu défensif naturellement car il doit être aisément accessible et trouver non loin du lieu de construction

14. Voir les bases Mérimée, pour les édifices, et Mémoire, qui renvoient aux photographies de ceux-ci (www.culture.gouv.fr).

15. MIGNOT (Claude), CHATENET (Monique) (dir.), *Le manoir en Bretagne*. Paris : Inventaire général, 1993.

de la demeure, du bois de construction et de chauffage. L'appareil défensif est inexistant ou garde une simple valeur de décor. L'entrée sur le site est unique, une poterne ou porche. De là on pénètre dans une première cour, utilitaire, autour de laquelle se répartissent plusieurs bâtiments d'exploitation, granges, bâtiments pour les divers animaux, écuries, étables et porcheries, logement du fermier, pressoir éventuellement. On passe un fossé, au-delà duquel se trouvera, dans l'axe de l'entrée, le logis noble, pourvu d'un corps de bâtiment principal, de galeries latérales utilitaires (stockage, occupation temporaire), d'une chapelle. Sur la façade postérieure, la vue sur le jardin. On peut adjoindre à cet ensemble des garennes, des étangs, des viviers ou d'autres éléments propres aux cultures et élevages que le maître aura choisis.

La référence choisie est le plan de la villa romaine idéale, « *pars urbana* » pour le logement du maître, « *pars rustica* » pour l'exploitation, dont on sait, par de nombreuses opérations archéologiques, que l'ensemble architectural savant, d'origine méditerranéenne, a connu un franc succès chez les propriétaires gallo-romains, donnant lieu à de grandes propriétés décrites par Ausone pour le IV^e siècle, permettant aussi la réimplantation de manoirs médiévaux. Dans ces unités architecturales antiques, témoins d'une période de prospérité économique, telle que la France moderne a pu la connaître, le « *dominus* » et le « *vilicus* » sont dans la même enceinte, leurs logements proches mais séparés. À ceux-ci s'ajoutent les dépendances : thermes à l'écart, temples, à proximité des bâtiments d'exploitation, comme des « *chapelles paroissiales* » pour les habitants du « *fundus* », granges et écuries.

À l'époque moderne, ce modèle débouche sur la construction d'une ferme précédant un château, dont l'aspect n'est plus défensif mais fait pour la vue et la détente, le prestige et une certaine recherche dans le domaine du plan, des enduits ou de la stéréotomie, des dispositions intérieures, des décors. Il existe une hiérarchie visible entre la ferme et le château, mais une symbiose, un lien dans la parcelle divisée en deux, une entrée commune et une

correspondance d'architectures différenciées mais cohérentes.

La forêt n'est jamais loin, mais on préfère le jardin¹⁶, une nature domestiquée et la proximité des champs cultivés. La forêt sera réservée à la chasse et à l'exploitation raisonnée des ressources naturelles (bois de charpente, bois de chauffage). Elle apporte cependant l'ombre nécessaire au lieu. L'eau est le complément indispensable de cet ensemble (mares, réseaux hydrauliques). Ce type de disposition se retrouve tant dans la villa romaine puis gallo-romaine que dans des traditions indigènes vivaces avant la conquête romaine¹⁷. En Grande-Bretagne, cet habitat à cour fermée porte l'appellation de « *court yard villa* » et a été étudié notamment pour la période médiévale.

Les valeurs induites par la « maison aux champs »

Les valeurs induites par les choix des propriétaires font coexister deux notions apparemment contradictoires : la proximité et la distinction. La première procède d'un désir de rapprochement au sein d'une même aire, cependant organisée de façon à ce qu'il n'y ait aucune promiscuité. Cette proximité illustre la volonté de surveillance et de protection d'un seigneur dont les textes juridiques et littéraires ont toujours fait, non pas seulement un exploitant du travail fourni par le troisième ordre de la société, mais aussi un organisateur et un protecteur. Ces valeurs sont directement issues de l'organisation de la société en trois ordres, tel qu'un Dumézil a pu les étudier dans la société indo-européenne. Le seigneur du lieu, représentant du deuxième ordre après l'ordre ecclésiastique, assure la défense d'un terri-

16. CONAN (Michel) (éd.), *Bourgeois and aristocratic cultural encounters in garden art, 1550-1850*. (Actes du colloque d'histoire de l'architecture du paysage). Washington D.C. : Dumbarton Oaks research Library and collection, 2002.

17. Voir à ce sujet les résultats successifs, sur la longue durée, des fouilles programmées de Paule (Côtes-d'Armor) effectuées sous la direction d'Yves Ménez (SRA Bretagne).

toire et une forme de protection qui se traduit concrètement par l'existence d'une justice seigneuriale, exercée au nom du roi, principal suzerain, et d'une défense des intérêts matériels d'un lieu. Le seigneur fournit, par l'exploitation de sa terre par d'autres, les moyens aux fermiers ou journaliers de s'assurer le vivre, parfois même le gîte quand ils vivent au sein de la « maison des champs ». En contrepartie, un fermier gardera une « maison aux champs » quand le seigneur n'y réside pas, soignera les bêtes de trait ou les bêtes « à poil » parce que, l'hiver en particulier, ses activités d'officier retiennent l'homme influent auprès du roi, en ville. La consultation des inventaires après décès des secrétaires du roi est à ce titre éclairante, en particulier pour la famille Budé, qui concentre de nombreuses seigneuries sur les territoires actuels du Val-de-Marne, de l'Essonne et de la Seine-et-Marne.

Les logements situés dans la première cour, avant le logis noble, sont ceux du fermier. Ensuite, au-delà de la première cour, le logis qui donne sur le jardin. Le mobilier, qui devient de moins en moins démontable et se fixe au cours du XVI^e siècle, est cependant moins précieux à la campagne que dans l'hôtel particulier citadin.

La proximité et la situation dans l'axe de la porte d'entrée principale du logis noble, la présence des galeries de part et d'autre du logis ou de la cour des fermiers, permettent au seigneur de confier de petites tâches (vannerie, débit de bûches, rangement de fagots) sur lesquelles il exercera une surveillance régulière, se réservant la possibilité de se retirer dans sa demeure ou dans le jardin, situé sur la façade postérieure.

Cette conception de la protection change de nature au XVI^e siècle. Le rôle militaire de l'aristocratie diminue, les propriétaires des « maisons aux champs » se recrutant parmi les titulaires d'offices de finance ou de justice ou parmi les intellectuels (voir à ce sujet la représentation de la villa de l'humaniste Sala, près de Lyon). Le rôle justicier reste fort, mais diminue aussi du fait de la progression de la justice royale déléguée aux parlements et présidiaux,

mis en place pour ces derniers sous le règne d'Henri II.

Reste alors la protection économique. Cette proximité est le fruit d'une société de conception patriarcale, paternaliste et inégitaire. Elle reconstitue une proximité qui sert, parce qu'elle est organisée dans l'espace, à légitimer les rôles sociaux des uns et des autres. Elle établit donc une distance physique raisonnable entre le maître et ses fermiers ou domestiques de la maisonnée. La « villa » antique n'est pas autre chose : un phalanstère paternaliste où chaque chose et chaque individu est à sa place, sous l'œil bienveillant du maître¹⁸. Les espaces nobles sont séparés des espaces roturiers de la même manière qu'Alberti rappelle qu'il faut séparer les chambres des femmes de celles des hommes, par égard pour les femmes qu'il convient de protéger de la brutalité de leurs époux. De même les enfants seront-ils séparés des mères, mais à proximité, et logés avec les domestiques voués à leur service. S'opère donc ce que Pierre Bourdieu a qualifié de « distinction » entre les milieux, qui permet de minimiser les occasions de conflits au nom d'une concorde sociale très policée.

Dans une société chrétienne, cette proximité / distinction est bien acceptée, voire justifiée, le maître des lieux sachant être, parce qu'il partage un espace commun, à l'écoute et non loin de ceux sur lesquels il aura une responsabilité morale. Cette vision traditionnelle se sert des références antiques pour justifier la vie en commun de la « *familia* » ou du « *ménage* », qui est toujours une famille élargie aux proches, domestiques et fermiers.

D'autres valeurs, qui sont directement liées au style de vie noble de cette nouvelle aristocratie des villes résidant à la campagne l'été, sont aussi mises en exergue : recevoir ses amis au jardin, leur faire faire le tour de la propriété à pied, les héberger pour quelques jours, jouir

¹⁸. Voir les développements et évolutions apportées par les communautés protestantes émigrées aux États-Unis d'Amérique, qui conçoivent leur espace comme une maison aux champs, depuis la période moderne jusqu'en plein XIX^e siècle (villages des Shakers notamment). L'architecture sert un idéal religieux et social.

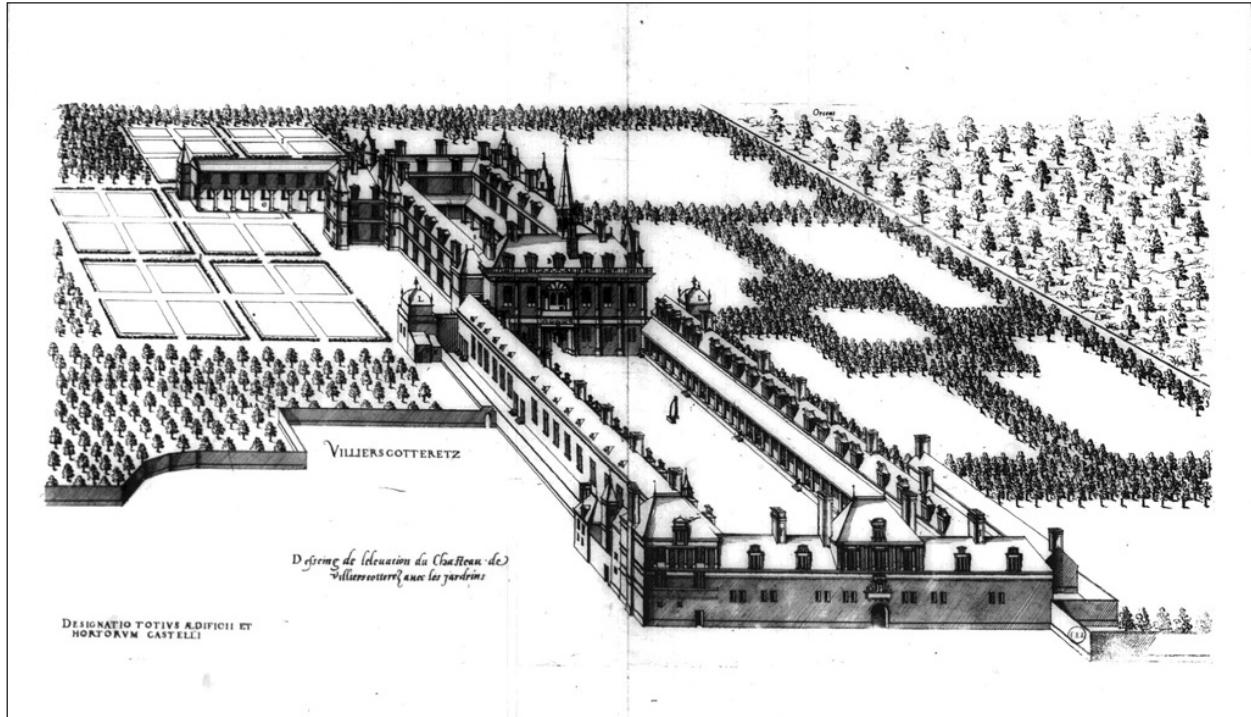


Fig. 2 : dessin de l’élévation du château de Villers-Cotterêts avec les jardins.
J. ANDROUET DU CERCEAU, *Les plus excellents bastiments de France*, 1576-1579.

du plaisir de la discussion et se délasser dans le jardin, dans le pavillon ou dans la galerie où l’on chantera ou lira à voix haute, sont des loisirs réservés à la communauté amicale, que l’on veut raffinée. La vie au grand air est dans ce cas magnifiée. On quitte temporairement les obligations de surveillance du travail des fermiers et les réflexions agronomiques pour entrer de plain-pied dans une promenade propice à l’échange entre pairs ou la méditation solitaire. La contemplation de la nature devient une source d’inspiration. La princesse de Clèves se retire dans son pavillon au bout de son domaine de Coulommiers en Seine-et-Marne, pour penser au duc de Nemours.

La demeure de Coulommiers¹⁹, tout comme celle de Marly pour Budé, sont des « maisons aux champs », qui ne sauraient être confondues avec les châteaux royaux du Val de Loire ou de Fontainebleau. Le doute est cependant permis pour une demeure de François I^{er}, conçue comme une maison aux champs dans sa dispo-

sition caractéristique : celle de Villers-Cotterêts²⁰ (fig. 2).

Un dernier cas original est celui des maisons aux champs conçues comme des lieux de protection contre les épidémies, qui ravagent les villes. Cette fonction apparaît plus difficilement dans les sources, mais on sait qu’elle existe. Un Jacques Thiboust, petit seigneur du Berry, familier de Marguerite de Navarre duchesse de Berry, aménage ainsi une maison de campagne qui est tout sauf un château, dans lequel il fait coexister des activités de subsistance agricole, la présence de quelques bêtes, et son logement²¹. Il y déclare, tout comme Budé qui met à l’abri sa famille quand la peste décime Paris, vouloir s’y retirer en cas d’épidémie et veille à y conserver ce qu’il faut en approvisionnement, mobilier et bétail.

20. Vue générale par Armand Bernard, musée Condé à Chantilly et carte postale ancienne panoramique, reproduisant une gravure du XIX^e siècle (consultation de la base Joconde du Ministère de la culture).

21. Communication de Françoise MICHAUD-FRÉJAVILLE, professeur honoraire de l’université d’Orléans, au colloque du CESR à Bourges, *Gens de lois*, 2009).

19. RAMBAUD (Isabelle), *La princesse de Clèves et son château*. Etrépilly : les Presses du Village, 2007.



*Fig. 3 : château d'Entre-deux-Monts depuis l'est.
À gauche, le logis ; à droite, les bâtiments de ferme. (Photo S.L.C., 2005).*

Le cas d'école d'Entre-deux-Monts (1529-1654)

On distingue six périodes de constructions et de transformations de la « maison » d'Entre-deux-Monts, située sur le hameau de Concœur-et-Corboin, sur la commune de Nuits-saint-Georges en Côte-d'Or. Parmi ces six périodes, trois nous intéressent directement (1529-1533, 1562-1578 et 1648-1654) car elles correspondent à l'édification non pas d'un château de prestige, mais d'une « maison aux champs » dont le plan et la disposition correspondent aux prescriptions des manuels d'architecture diffusés largement par l'imprimerie, depuis Alberti jusqu'à Le Muet.

L'édifice a été étudié par Yves Beauvalot, conservateur régional de l'Inventaire en Bourgogne de 1968 à 1991²² et ses datations précisées au regard de la problématique actuelle en 2005, grâce notamment à la communication

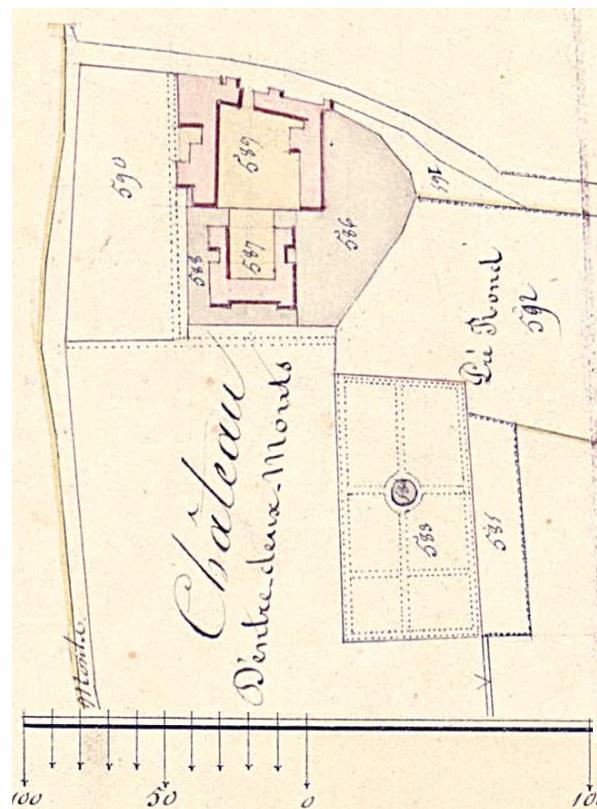


Fig. 4 : cadastre de 1828 au 1/2 500 agrandi et orienté au nord (ADCO, © CG 21/2010).

22. Dossier d'étude ponctuelle, Yves Beauvalot - Sylvie Le Clech-Charton, conservé au service Patrimoine et Inventaire de la Région de Bourgogne.



Fig. 5 et 6 : deux exemples de maisons aux champs de l'Île-de-France, proches dans leur conception d'Entre-deux-Monts. À gauche, Fleury-en-Bière (Seine-et-Marne), vue des communs, de la ferme et de la chapelle, XV^e siècle. À droite, Gillevoisin (Essonne, commune de Janville-sur-Juine), une vue générale des communs, deuxième moitié du XVI^e siècle. (Photo S.L.C., 1986).



Fig. 7 : logement du fermier : corbeau de la cheminée. (Photo S.L.C., 2005).

de nouvelles sources d'archives issues du fonds d'archives privées et dont les références nous ont été communiquées par Bernard Sonnet, de la CRMH de Bourgogne dans le cadre de son dossier de protection. C'est à la relecture de ces deux dossiers que nous avons pu, en dégageant une proposition de chronologie, comparer Entre-deux-Monts à d'autres édifices du même ordre ailleurs en France (galeries de Veuil dans l'Indre, d'Hommes en Indre-et-Loire, du Hallier dans le Loiret, de la Morinière à Mur-en-Sologne ; voir également ci-dessus les galeries de Gillevoisin et de Fleury-en-Bière (fig. 5 et 6).

La Bourgogne, proche du domaine royal d'Île-de-France et jouxtant la région actuelle du Centre, a connu durant la période moderne qui suivit le rattachement définitif en 1477 du duché à la couronne, les influences de la Renaissance française qui se diffusaient alors. Les tours carrées au nord du logis, attestées en 1529, étaient conservées mais reliées à des galeries de circulation qui devaient rejoindre elles-mêmes un premier logis; le logis actuel, du XVII^e siècle, à chaînages harpés et murs recouverts de faux enduits, recevant un type de décor plus soigné que les tours initiales ou les communs placés dans la première cour (fig. 8). Cependant, à Entre-deux-Monts, le logement du fermier, placé près de la porte d'entrée unique du domaine, a fait l'objet d'un traitement de qualité (voir en particulier l'intérieur, les corbeaux de la cheminée, décorés de volutes et motifs stylisés rappelant les fossiles d'ammonites, fig. 7) et les écuries, aussi dans la première cour, reçoivent d'élegantes et hautes voûtes d'arêtes qui retombent sur des colonnes de l'ordre toscan (fig. 9 et 10).

L'ensemble « ferme / logis noble » entre cour et jardin, est grossièrement orienté nord-sud, et construit à flanc de coteau, en bordure d'une forêt, pourvu, du côté de la plaine cultivée, de douves. Quand on regarde le plan d'ensemble en arrivant par la route de Nuits (fig. 3), on



Fig. 8 : façade postérieure du logis. (Photo SLC, 2005).



*Fig. 9 : façade antérieure de l'écurie.
(Photo SLC, 2005).*



*Fig. 10 : intérieur de l'écurie.
(Photo SLC, 2005).*

l'aborde par les façades latérales et on note tout de suite la volonté de relier les différentes constructions en ménageant d'abord un accès par un portail unique, dont les deux piliers à pans coupés sont caractéristiques de la première moitié du XVI^e siècle. On remarque, au coin nord de l'ensemble, les traces de petites tours carrées d'enceinte dont la construction peut être antérieure (période du premier logis détruit, avant 1529-1533 et la reprise du domaine par Louis de Ménessaire), mais dont le caractère modeste montre qu'elles n'ont plus qu'un rôle décoratif et symbolique sur la période de mise en place de la « maison aux champs », resserrée entre 1568 et 1654.

Les bâtiments utilitaires agricoles de la première cour, plus bas que le logis (fig. 11), sont difficiles à dater, car probablement remaniés (le pressoir, quoique comportant des piliers à pans coupés du début du XVI^e siècle et des bandeaux, porte le chronogramme de 1655) en dehors du logis du fermier, surélevé, à gauche de l'entrée (fig. 12) et des écuries (fig. 9 et 10), dont on peut penser qu'elles ont été édifiées dès 1568²³.

Après un muret, on accède à la cour du logis noble, reconstruit entre 1648 et 1654, et appuyé sur une galerie à arcades et pilastres antérieure (1529-1533), maladroitement adossée aux deux tours carrées dont l'une est le pigeonnier et l'autre la chapelle, qui datent sans doute de la période 1529-1533 au plus tard (fig. 13 et 14). Cette cour est en grande partie pavée, à la différence de la première.

En 1648, Pierre Truchelet, maître charpentier de Reulle, présente un mémoire pour les bois nécessaires à la construction des bâtiments de la « maison » d'Entre-deux-Monts. Dès 1644 d'ailleurs, les mentions de coupes de bois se multiplient. 1654 est la date portée sur le pigeonnier, marquant la fin de travaux qui ont donc consisté à profiter d'un domaine construit entre 1529 et 1568, sur les bases d'une ancienne grange cistercienne détruite et remplacée par un édifice dont on ne sait rien, dont le logis,

de conception nettement classique et se ralliant aux modèles proposés dans les ouvrages de Le Muet, fut donc totalement rebâti sur un logis détruit, entre 1648 et 1654.

La première période correspond à la famille de Ménessaire qui, ruinée, laisse la place à une nouvelle aristocratie de robe, celle des Barbier, originaires du Dauphiné, venus à Dijon à partir de 1553, qui entrent en possession du domaine, la « maison » d'Entre-deux-Monts, entre 1562 et 1564, par rachats successifs de terres de la seigneurie. Ce sont eux qui construisent l'« établerie » de 1568 puis le logis noble, dont le plan en H comporte un escalier placé en position centrale et des escaliers intérieurs de distribution plus domestiques, entre les galeries des serviteurs de la maison, qui vivaient dans la proximité immédiate du maître, à la différence des fermiers, placés en position de surveillance près de l'entrée, dans la première cour, et les ailes du logis où dormaient les maîtres. Dans la galerie de droite, une curieuse « chambre du louvetier » et des graffitis des domestiques ayant dessiné, probablement à une date plus tardive (après 1790), une voiture hippomobile et le logis noble, avant la réparation de ses lucarnes en l'an 10.

Sans revenir en détail sur la description du logis, qui n'est pas l'objet de l'article, on constate donc que sur un siècle, l'arrivée de nouveaux propriétaires issus des nouvelles couches de la noblesse urbaine de robe, a conduit à la consolidation d'une « maison aux champs » conforme à un projet de vie saisonnière à la campagne, suivant les préceptes des sources imprimées que nous avons rappelées ci-dessus. L'exemple d'Entre-deux-Monts illustre la référence au modèle de la « villa » antique, qui profite de l'existence de bases plus anciennes (grange cistercienne, logis noble de type intermédiaire, éventuellement « maison forte » devenue sans objet en temps de paix) pour déboucher sur un projet architectural qui traduit les valeurs humanistes de cette nouvelle aristocratie tentée par les références des auteurs antiques qui lui sont sans doute familières. Le séjour à la campagne des Barbier est celui de riches

23. Les textes parlent d'« établerie » et le style des écuries correspond à ce que l'on connaît de ce type de bâtiments dans la seconde moitié du XVI^e siècle.



Fig. 11 : cour de la ferme, vue depuis l'entrée du logis. À gauche, galerie ouest du logis, avec chapelle.
(Photo S.L.C., 2005).



Fig. 12 : logis du fermier, vu de la cour. (Photo S.L.C., 2005).



Fig. 13 : galerie orientale et pigeonnier.
(Photo S.L.C., 2005).

urbains du nord de la Loire, qui auraient pu être propriétaires de ce que Jean Martin qualifie en 1547 de « *suburbana* », maison des faubourgs, pourvue d'un « *hortus* », espace clos de murs et d'un courtil où on récolte ses plantations dont les arbres fruitiers. Mais la « maison » ici décrite est « *in agro* », c'est une maison « *rusticana* », à la fois logis en campagne et exploitation agricole. Elle dépasse alors le simple exemple d'une maison de plaisance, bien que le logis donnant sur le jardin en intègre tous les éléments. Elle tend donc à devenir une « maison rustique », qui se rapproche plus de l'idéal des auteurs de la première moitié du XVII^e siècle puis des ouvrages de Liger ou d'Aviler au XVIII^e siècle, qui décrivent « une nouvelle maison rustique » entre 1760 et 1763. Dans ce cas, le maître réside à l'année avec ses paysans. Elle traduit la concentration de tous les pouvoirs de cette aristocratie qui manie bien l'écrit et la pensée rationnelle : économiques, politiques, culturels, sur des restes de pouvoir militaire (présence de tours, espace clos).



Fig. 14 : intérieur de la galerie occidentale.
(Photo S.L.C., 2005).

Conclusion : la « maison aux champs » existe-t-elle ?

La « maison aux champs » fait l'objet, comme on l'a vu, d'abord d'une définition théorique, véhiculée par des manuels et des dictionnaires et la question est de savoir si un architecte comme Alberti, par exemple, concevait ce modèle comme un prototype ou s'il s'était inspiré d'exemples plus empiriques, existant déjà. Dans la pratique, de nombreux seigneurs ont dû s'adapter à des formes plus anciennes, car les constructions totalement neuves sont rares pendant tout l'Ancien Régime, pour des raisons de coût essentiellement. L'aristocratie nouvelle se trouve dans deux cas de figure. Soit ses revenus sont très importants et le seigneur concevra un véritable château, à l'imitation des résidences royales : c'est le cas particulièrement en Île-de-France, dans un rayon d'une petite trentaine de kilomètres des centres tels que Fontainebleau ou Saint-Cloud et Saint-Germain-en-Laye. Soit il se trouve en posses-

sion d'un patrimoine foncier important, mais sur lequel existent déjà des maisons fortes de la fin du Moyen Âge, qu'il est possible de transformer à moindre frais. Dans ce cas, il ne s'inspirera qu'en partie du modèle savant, surtout du point de vue de l'agencement des diverses activités agricoles, mais ne se conformera pas très fidèlement au plan d'ensemble groupé, pourvu d'une entrée unique et de deux cours successives. Le cas d'école d'Entre-deux-Monts n'en a alors que plus d'intérêt. En reprenant les descriptions des manuels, on constate un respect des prescriptions qui étonne mais qui se révèle caractéristique de la lente acculturation du modèle « savant » de l'architecture de la Renaissance. Longtemps encore, le royaume de France reste fidèle aux manières de bâtir du Moyen Âge. L'adoption de la nouvelle architecture, qui se fait d'abord dans le décor et non dans le parti architectural d'ensemble, n'est généralisée que dans la seconde moitié du XVI^e siècle au plus tôt, soit un siècle après l'Italie. Entre-deux-Monts, dont l'achèvement n'est constaté que sous la Régence, après la mort de

Louis XIII, est un bon exemple de cette lente transition entre le logis noble du Moyen Âge et les édifices classiques.

Quoi qu'il en soit, la « maison aux champs » illustre enfin symboliquement la survie de la maison seigneuriale et de sa symbolique, renouvelée au XVI^e siècle par une idéologie qui s'appuie sur une nécessité économique (renouveau après la guerre de Cent Ans) et politique (naissance de nouvelles élites). Elle illustre un mode de vie contraint ou désiré et incarne un humanisme rural. Par sa construction, son maître d'ouvrage aspire à fonder une nouvelle société. L'architecture se trouve donc en cohérence avec une vision sociale qui veut que le logis du père se trouve au centre de la « *familia* ». Ces nouvelles élites laïques se forment souvent en concurrence avec les milieux ecclésiastiques, dont elles contestent l'hégémonie intellectuelle, politique et sociale. Pour elles, l'architecture permet donc d'illustrer des valeurs concurrentes du discours théologique, tout en restant d'inspiration chrétienne, mais au service d'un art de vivre laïc.

Sylvie Le Clech-Charton
Fontainebleau, août 2008

